



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h30), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, MOISDON Gabin.

***Absents excusés:*** TALMONT David (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à PICAUD Nathalie), DENIS David (Pouvoir à ROSELIER Pascal), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE FICHER Yoann.

***Le Conseil Municipal a désigné M. MOISDON Gabin, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.***

***Date de convocation : 14 mai 2021***

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Présents : 21***

***Votants : 26***

**Revalorisation des salaires des animateurs de l'ALSH  
(Délibération 2021\_05\_21\_04)**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire, souhaite procéder à la revalorisation forfaitaire des animateurs au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Moréac.

Elle rappelle que la rémunération des animateurs est actuellement fixée comme suit :

Période	Qualification de l'animateur	Rémunération brute par jour
Vacances scolaires	titulaire BAFA (ou équivalence)	70,00 €
	titulaire BAFA (ou équivalence) + BSB	75,00 €
	stagiaire BAFA – non diplômé	55,00 €
	Responsable de l'ALSH – titulaire BAFA (ou équivalence)	85,00 €
Ouverture en période scolaire (Mercredi)	titulaire BAFA (ou équivalence) journée	90,00 €
	titulaire BAFA (ou équivalence) matin	35,00 €
	titulaire BAFA (ou équivalence) midi	15,00 €
	titulaire BAFA (ou équivalence) après-midi	45,00 €

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, propose aux membres du conseil municipal les forfaits journaliers ci-dessous :

Catégorie	Mercredis		Vacances scolaires		Mini-camps
Titulaire BAFA ou équivalent	100 €	9h30/jour	90 €	9h15/jour	100 €
Stagiaire BAFA ou non diplômé majeur	60 €	9h30/jour	60 €	9h15/jour	
Stagiaire BAFA ou non diplômé mineur	45 €	7h/jour	45 €	7h/jour	

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, précise cette proposition est le fruit d'échanges sur différents scénarios envisagés avec le responsable de l'accueil de loisirs. M. Pascal ROSELIER, le Maire, rappelle que l'équipe de l'ALSH est constituée de bons éléments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve l'instauration des montants de rémunération brute pour les animateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune de Moréac, selon leurs qualifications et leurs responsabilités tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

